



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/AWGLCA/2008/L.4
11 juin 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION

**Deuxième session
Bonn, 2-12 juin 2008**

**Point 4 de l'ordre du jour
Examen d'un programme de travail pour 2009**

Programme de travail pour 2009

Projet de conclusions proposé par le Président

1. Le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention a rappelé qu'à sa première session il était convenu qu'il commencerait d'examiner son programme de travail pour 2009 à sa deuxième session en 2008, et terminerait cet examen au plus tard à sa quatrième session en 2008¹. Le Groupe de travail spécial a entrepris cet examen à sa deuxième session en se penchant notamment sur les questions d'organisation liées à la planification et à l'établissement du calendrier de ses travaux en 2009.
2. Le Groupe de travail spécial a pris note des informations qui lui ont été fournies sur les installations et les ressources nécessaires et disponibles pour ces activités en 2009².
3. Le Groupe de travail spécial a rappelé qu'à sa première session il avait estimé qu'il aurait besoin de tenir au moins quatre sessions en 2009, dont la durée totale pourrait être de huit semaines³, et il a confirmé qu'il tiendrait quatre sessions en mars/avril, en juin parallèlement à la trentième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), en août/septembre et parallèlement à la quinzième session de la Conférence des Parties⁴, conformément au calendrier général des réunions organisées dans le cadre de la Convention. Le Groupe de travail spécial a noté que, aux fins de planification, il faudrait décider si une session supplémentaire serait nécessaire en 2009 au plus tard à la quatorzième session de la Conférence des Parties.

¹ FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 25.

² FCCC/SBI/2008/4/Add.1-FCCC/AWGLCA/2008/5.

³ FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 25.

⁴ Du 30 novembre au 11 décembre 2009.

4. Le Groupe de travail spécial a noté que d'autres questions d'organisation en rapport avec le calendrier des réunions de 2009, notamment les lieux et dates des sessions qui ne sont pas encore arrêtés, ainsi que les incidences financières, ont été examinées par le SBI à sa vingt-huitième session⁵.

5. Le Groupe de travail spécial s'est réjoui de ce que le Président de la Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto ainsi que les présidents des organes subsidiaires étudient les moyens envisageables pour mettre davantage l'accent sur la Feuille de route de Bali en 2009.

⁵ Projet de conclusions à adopter au titre du point 13 de l'ordre du jour du SBI.